

SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022

Présents : Mme TARGNION, Présidente

Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, M. POLIS, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.

M. BARBIER, Chef de corps

Mme GAROT, Secrétaire.

Point n°035

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h05

Entendu Madame la Présidente excuser Monsieur Godin, Monsieur Berrendorf et Madame Tinik.

035 Conseil de police – Démission d'un Conseiller – Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un nouveau Conseiller

Vu la démission de Madame FAGNANT ;

Vu la décision du Conseil communal de Dison du 21 février 2022 qui a décidé d'élire Monsieur Willy FORMATIN en qualité de membre effectif du Conseil de police ;

Entendu Madame la Présidente inviter Monsieur Willy FORMATIN, Conseiller communal à Dison, à prêter le serment requis, rappeler que la formule de ce serment est la suivante : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge »;

Entendu Monsieur Willy FORMATIN prêter le serment requis ;

Entendu Madame la Présidente donner acte à Monsieur FORMATIN de sa prestation de serment et le déclarer installé dans ses fonctions.

Présents : Mme TARGNION, Présidente

Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, M. POLIS, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.

M. BARBIER, Chef de corps

Mme GAROT, Secrétaire.

Décision n°036

036 Conseil du 24.03.2022 – Procès-verbal – Approbation

Approuvé avec 10 voix POUR et 8 abstentions.

Présents : Mme TARGNION, Présidente
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MARECHAL, M. POLIS, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.
M. BARBIER, Chef de corps
Mme GAROT, Secrétaire.
 Décisions n°037 à 042

037 Comptable spécial – Compte 2021 – Arrêt provisoire

Quorum budgétaire de 79,50 %

LE CONSEIL,

Vu le budget de l'exercice 2021 de la police locale et les comptes annuels dressés par M. le Comptable Spécial ;

Vu le rapport sur ceux-ci établi par M. le Comptable Spécial ;

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, et plus précisément ses articles 24 à 27, 30, 33, 34, 40 à 41bis, 66, 77 à 81, 140 ter et quater ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la nouvelle loi communale, particulièrement l'article 240 ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001, portant le règlement général de la comptabilité de la Zone de police, notamment les articles 66, 66bis, 66ter et 71 ;

Vu la circulaire PLP 28bis du 23 décembre 2002 relative aux directives complémentaires pour l'établissement du budget de police 2003 et à la directive pour l'établissement des comptes de police à l'usage de la zone de police ;

Vu la circulaire PLP 33 du 27 octobre 2003 relative aux comptes annuels 2002 des zones de police ;

Vu l'A.R. du 20 décembre 2000 relatif à la méthode de calcul du nombre de voix dont dispose un bourgmestre au sein du Collège de police, et les circulaires ministérielles y afférentes ;

Sur proposition du Collège de police ;

Après en avoir délibéré ;

Avec 79,50% voix POUR :

ARRETE

Les comptes de la police locale pour l'exercice 2021 comme suit :

	<u>Ordinaire</u>	<u>Extraordinaire</u>	<u>Total Général</u>
<u>Droits constatés</u>	<u>23.699.680,68</u>	<u>323.278,26</u>	<u>24.022.958,94</u>
<u>- Non-Valeurs</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>= Droits constatés net</u>	<u>23.699.680,68</u>	<u>323.278,26</u>	<u>24.022.958,94</u>
<u>- Engagements</u>	<u>22.271.578,61</u>	<u>921.030,66</u>	<u>23.192.609,27</u>
<u>= Résultat budgétaire de l'exercice</u>	<u>1.428.102,07</u>	<u>-597.752,40</u>	<u>830.349,67</u>
<u>Droits constatés</u>	<u>23.699.680,68</u>	<u>323.278,26</u>	<u>24.022.958,94</u>
<u>- Non-Valeurs</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>= Droits constatés net</u>	<u>23.699.680,68</u>	<u>323.278,26</u>	<u>24.022.958,94</u>
<u>- Imputations</u>	<u>22.153.705,21</u>	<u>445.511,74</u>	<u>22.599.216,95</u>
<u>= Résultat comptable de l'exercice</u>	<u>1.545.975,47</u>	<u>-122.233,48</u>	<u>1.423.741,99</u>
<u>Engagements</u>	<u>22.271.578,61</u>	<u>921.030,66</u>	<u>23.192.609,27</u>
<u>- Imputations</u>	<u>22.153.705,21</u>	<u>445.511,74</u>	<u>22.599.216,95</u>
<u>= Engagements à reporter de l'exercice</u>	<u>117.873,40</u>	<u>475.518,92</u>	<u>593.392,32</u>

ORDONNE

Qu'ils soient, après publication, transmis au Gouverneur de la Province de Liège, et au Ministre de l'Intérieur, pour être arrêtés définitivement.

038 Comptable spécial – Liste des engagements budgétaires à reporter sur l'exercice 2022

Le Conseil est informé de la liste des engagements budgétaires reportés sur l'exercice 2022.

039 Comptable spécial – Contrôle de caisse au 31.12.2021

Vu la nouvelle loi communale, particulièrement en son article 131 (L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation), rendu applicable par l'article 34 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

PREND ACTE de la vérification des encaisses zonales pour la période 01.01.2021 au 31.12.2021.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 8h25

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

040 Personnel – Recrutement externe statutaire – Conseiller – Gestion ressources matérielles – Nomination

041 Personnel – pension

042 Personnel – Mobilité 2020/05 – Consultant – Communication

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h40

La secrétaire,
Kathleen GAROT

La Présidente,
Muriel TARGNION

